

SIGNALISATION DE POLICE

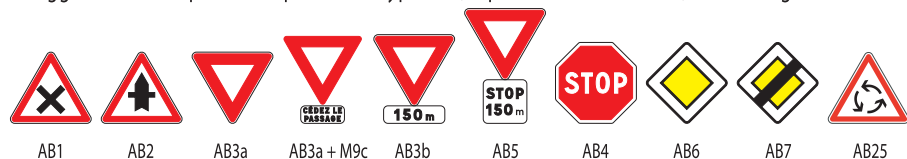
RÈGLEMENTATION / La rétro réflexion des panneaux

- Le film de classe 2 est obligatoire pour les panneaux situés sur :
 - Autoroute,
 - Route à chaussées séparées,
 - Sur route bidirectionnelle si le panneau est à plus de 2m du sol,
 - En agglomération pour tous les panneaux de type AB
 - En agglomération pour tous les panneaux si la vitesse est relevée à 70 Km/H



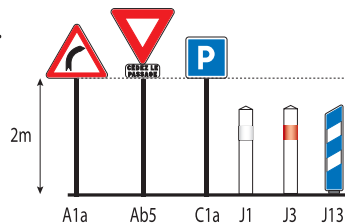
FILMS RÉTRO-RÉFLECHISSANTS DE CLASSE 2

En agglomération : pour tous panneaux type AB (et panneaux associés) : film obligatoire.



Sur routes relevées à 70km/h : pour tous les panneaux.

En rase campagne :
pour tous les panneaux et panneaux implantés à plus de 2 mètres et les balises.



Gamme	Dimensions				Utilisation (règle générale)
	Triangle	Disque	Octogone	Carré	
Très grande	1500	1250	1200	1050	Sur autoroutes
Grande	1250	1050	1000	900	Sur routes à chaussées séparées
Normale	1000	850	800	700	Sur autres routes
Petite	700	650	600	500	Si difficultés d'implantation de la gamme normale
Miniature	500	450	400	350	Exclusivement en ville si difficultés d'implantation

MODALITÉS D'IMPLANTATION DES PANNEAUX PAR TYPE

Type AB
 Type B
 Feux tricolores
 >Type EB10
 >Type EB20

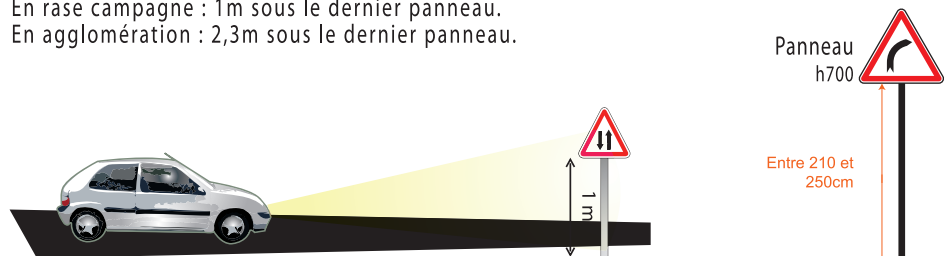
Type A
 Type C
 Type CE

Un arrêté n'est pas obligatoire pour l'implantation de ce type de panneaux, les services de voirie sont habilités à à décider de leur implantation.

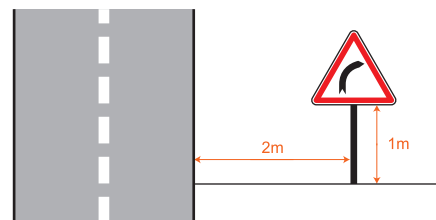
Obligatoirement par arrêté de l'autorité compétente avant mise en place

HAUTEURS D'IMPLANTATION :

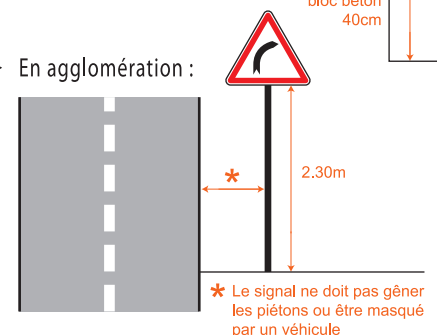
- En rase campagne : 1m sous le dernier panneau.
- En agglomération : 2,3m sous le dernier panneau.



En rase campagne :



En agglomération :

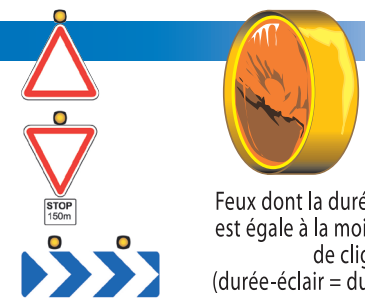


FILMS RÉTRO - RÉFLÉCHISSANTS



FEUX DE BALISAGE PERMANENT :

- Danger : (panneaux de type A)
1 seul feu R1 (*) au dessus du panneau
- Priorité : (panneaux de type AB)
1 seul feu R1 (*) au dessus du panneau
- Balisage de virage : (panneaux de type J4)
2 feux R1 (*) au dessus du panneau.



(*)Feux R1 :
Feux dont la durée de l'éclair est égale à la moitié du cycle de clignotement : (durée-éclair = durée-éteint).